

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 9 décembre 2025, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **15 décembre 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 51

Nombre de conseillers absents à la séance : 9

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 8

Nombre de conseillers suppléés : 1

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Nadine BRUEL, Christiane GAILLARD, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Claudine FLEY (représentée par Bernard BERTHELIER), Christian FRICOT (représenté par Mireille LABORIE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON)

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Elisa BASTIDE, Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Philippe SENAUD

Monsieur Christian POULHES a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2025_155 : FINANCES / VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CPIE AU TITRE DES EXERCICES 2026 ET 2027

Rapporteur : Monsieur Christian POULHES

Depuis de nombreuses années, l'Agglomération d'Aurillac est un partenaire financier important de l'Association Maison des Volcans labellisée Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de Haute Auvergne.

L'Association intervient dans les domaines de l'éducation à l'environnement et du développement durable, dans l'accompagnement et les constructions partagées des projets de son territoire. Elle a pour objet de contribuer au changement de comportement de la société (collectivités, entreprises, particuliers,...) en faveur d'une transition écologique et d'apporter des réponses aux enjeux environnementaux de son territoire.

Considérant les enjeux partagés en lien avec plusieurs missions de la Collectivité, que ce soit en matière de mobilité, d'aménagement de l'espace communautaire, de collecte et traitement des déchets des ménages, du grand cycle de l'eau et de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, il est proposé de poursuivre le soutien au CPIE de Haute Auvergne pour favoriser le déploiement de ses missions.

Conformément à l'article n° 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, un projet de convention a été établi entre les parties pour définir les conditions dans lesquelles Aurillac Agglomération participe au financement des projets conduits par l'Association et dans lesquelles elle peut être associée à la conduite de ces actions et à leur contrôle (en annexe).

Il est proposé de maintenir une subvention annuelle de fonctionnement versée au CPIE, pour les exercices 2026 et 2027, à hauteur de 90 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

N'ayant pas pris part au vote :

Monsieur FRECHOU, Monsieur LENTIER, Madame LABORIE, Monsieur MARIOU

- d'adopter le projet de convention joint en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Premier Vice-Président à signer ladite convention et à procéder à son exécution financière et juridique ;
- d'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement annuelle à hauteur de 90 000,00 € au CPIE de Haute Auvergne, au titre des exercices 2026 et 2027 ;
- de s'engager à inscrire lors du vote des Budgets Primitifs les crédits nécessaires au Budget Principal, au compte 65748 fonction 70.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER

Le Secrétaire de séance,

Christian POULHES.